

2023  
2024

# Le guide de l'écologiste

# Sommaire

<i>La Ville et l'école</i>	4
<i>L'Espace Accueil Familles</i>	8
<i>Le Portail Familles &amp; Citoyens</i>	9
<i>Le service des affaires scolaires</i>	10
<i>Le service animation enfance</i>	11
<i>Les accueils de loisirs</i>	14
<i>La restauration</i>	16
<i>Et après</i>	17
<i>Les écoles de demain</i>	18
<i>Après l'école</i>	20
<i>Le plan des équipements</i>	22

**C**omme chaque rentrée scolaire, nous avons le plaisir de vous adresser le « Guide de l'écolier ». Ce livret d'information vous permettra de découvrir toutes les activités et services proposés par la Ville pour vos enfants avant, pendant et après l'école. Conservez bien ce Guide qui vous donne toutes les coordonnées utiles pour contacter les services de la Ville.

L'éducation, l'éveil et le confort des enfants sont une priorité pour l'équipe municipale. La Ville affirme, cette année encore, sa volonté de donner les moyens suffisants aux élèves et aux enseignants en consacrant son premier budget, tant en fonctionnement qu'en investissement, aux écoles. Par ailleurs, le nouveau Projet éducatif a été adopté et sera déployé dès septembre. Améliorer le bien-être des enfants passe par l'aménagement des écoles de demain. Ainsi, la végétalisation des cours est lancée et se poursuivra dans les années à venir, tout comme la phase opérationnelle du projet de restructuration de l'école Louis-Gallouédec. De plus, une révision du périmètre scolaire est également à l'étude afin de mieux répartir les effectifs dans les écoles.

À tous les écoliers, belle rentrée 2023 !



**Vanessa Slimani**  
*Maire,  
Conseillère  
départementale*



**Hyacinthe Bazoungoula**  
*Adjoint au maire  
délégué à l'éducation  
et à la jeunesse*

# La Ville et l'école

*L'école primaire est une compétence de l'État et de la Ville.*

*L'État fixe les programmes nationaux et emploie les personnels enseignants.*

*La Ville emploie les personnels non enseignants, dont les ATSEM (35 agents spécialisés des écoles maternelles). Elle est également propriétaire des locaux et en assure la construction, les travaux d'entretien, l'équipement et le fonctionnement.*

La Ville alloue chaque année des crédits aux écoles

100 000 €

fournitures  
scolaires et  
matériel

23 000 €

transports

30 000 €

projets  
pédagogiques  
et coopératives  
scolaires

40 000 €

classes de  
découverte

## → LE PROJET ÉDUCATIF DE LA VILLE

Le Projet éducatif de la Ville pose les bases et donne sens à l'ensemble des actions que la collectivité et les services municipaux mettent en oeuvre au quotidien à destination de la jeunesse, de la petite enfance aux jeunes adultes. Il concrétise la volonté d'agir pour l'éducation de tous, en développant notamment les accès au sport, à la santé, à la culture, en accompagnant les citoyens de demain.

Il est basé sur 5 axes principaux :

- Éduquer à la santé et à la citoyenneté,
- Permettre à chaque enfant de bien vivre au sein des différentes structures,
- Construire des relations de qualité avec les familles,
- S'équiper pour favoriser l'inclusion dans l'ensemble des structures éducatives,
- Développer les partenariats éducatifs.

Le projet éducatif fait l'objet d'une évaluation périodique. Remis à jour en 2023, il est consultable par tous sur le Portail Familles & Citoyens.



## → LA CULTURE À L'ÉCOLE

*La saison culturelle 2023-2024 propose une programmation dédiée au jeune public. Renforcer davantage l'offre culturelle pour les plus jeunes et donner une place plus importante aux engagements républicains sont les priorités de la Ville. La culture ouvre au monde, développe la sensibilité et la curiosité des adultes de demain.*

La quasi-totalité des spectacles programmés s'adresse aux jeunes, de la petite enfance au lycée, et aborde des thèmes comme l'environnement, le droit des femmes, le devoir de mémoire ou encore la question des minorités, sous différentes formes. Un dossier pédagogique est fourni aux enseignants pour travailler avec les élèves autour des spectacles.

La Musique de Léonie, soutenue par la Ville, propose aux classes des cycles II et III un répertoire des œuvres de Julien Joubert, adapté aux projets scolaires. Les enfants sont initiés au chant et réalisent leur spectacle. Les Jeunesses Musicales de France offrent également des représentations aux écoles.

Chaque année, la médiathèque développe un programme d'accueil qui varie entre visites d'expositions, présentations de livres, lectures d'histoires ou encore projets avec des rencontres d'auteurs. La médiathèque dépose annuellement aux écoles un fonds de documents de loisirs et d'informations au sein des BCD (Bibliothèques Centres Documentaires).

## → SPORT DÈS L'ÉCOLE

Les séances de sport scolaire des élèves de primaire sont organisées conjointement par l'Éducation Nationale et les services de la Ville. Environ 180 cycles d'apprentissage sont organisés dans les écoles chaque année. Les cycles sont encadrés par des associations locales et par les éducateurs sportifs de la Ville.

Pour l'année 2023/2024, l'acquisition du « Savoir rouler à vélo » va se poursuivre sur les classes de CM1. Les disciplines olympiques seront également à l'honneur dans le cadre des Jeux Olympiques « Paris 2024 ».

La Ville consacre une part de son budget aux travaux dans les écoles.

### 6 millions d'€

Restructuration de l'école Louis-Gallouédec (voir p.19).

### 80 000 €

Rénovation des couloirs et de la salle d'activités de l'école Paul-Langevin

### 70 000 €

Réalisation de deux préaux à l'école Louise-Michel.

### 20 000 €

Installation de sanitaires pour personnes à mobilité réduite et des vestiaires pour le personnel de la restauration à l'école Louis-Petit.

**L'entretien des locaux est une préoccupation de tous les instants. Saviez-vous que de janvier à juin 2023, les services techniques ont traité plus de 200 demandes de travaux pour permettre le bon fonctionnement des écoles.**

## → RÉUSSITE ÉDUCATIVE



Le dispositif de Réussite éducative s'adresse aux enfants de la maternelle au CM2 et à leurs parents :

- Pour les enfants qui ont des capacités qu'ils n'arrivent pas à exprimer, qui décrochent scolairement, qui rencontrent des difficultés de comportement à l'école ou à la maison et qui ont besoin d'aide ponctuellement.
- Pour les parents qui désirent être écoutés et soutenus pour traverser une difficulté dans la relation avec leur enfant.

Ce dispositif propose une écoute et un suivi personnalisé avec le référent Réussite éducative dans un cadre confidentiel.

### PLUS D'INFORMATIONS

[reussite.educative@ville-saintjeandebroye.fr](mailto:reussite.educative@ville-saintjeandebroye.fr) / 02 38 52 40 92

Référent Réussite éducative : 06 28 63 46 02

## → LES CLUBS "COUP DE POUCE"

Des clubs "Coup de pouce" s'adressent aux enfants de CP ayant des fragilités avec la lecture et/ou l'écriture. Un club, constitué de 5 enfants choisis par l'équipe pédagogique, se déroule après la classe, pendant 1h30, entre deux et quatre soirs par semaine. Les parents sont associés au dispositif, afin qu'ils puissent participer pleinement à la scolarité de leur enfant.

Les clubs Coup de Pouce sont proposés au sein des écoles Louise-Michel, Anne-Frank et Louis-Petit.

### PLUS D'INFORMATIONS

[espace-accueil-familles@ville-saintjeandebroye.fr](mailto:espace-accueil-familles@ville-saintjeandebroye.fr) - 02 38 52 40 05

## → LE CLAS AVEC L'ASCA

La Ville soutient l'Association Socio-Culturelle Abraysienne (ASCA) pour la mise en place du CLAS (accompagnement à la scolarité) de 16h30 à 18h.

Pour mieux aborder les apprentissages, les enfants sont accueillis en petits groupes pour une aide méthodologique aux devoirs avec un apport culturel sous forme d'ateliers. L'objectif est que l'enfant vive mieux sa scolarité : tout au long de l'année, les parents et les équipes enseignantes sont sollicités pour participer au suivi de chacun.

## → LE CONSEIL D'ÉCOLE

Le conseil d'école est une assemblée qui prend des décisions importantes pour l'organisation de l'école. Présidé par la directrice ou le directeur de l'école, il réunit la communauté éducative (enseignants, parents élus, Ville et Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale). Il a lieu au moins trois fois par an, à raison d'une fois par trimestre.

Il y a autant de représentants de parents que de classes dans l'école. Ils sont élus au plus tard avant la fin de la septième semaine de l'année scolaire.

Ses missions :

- Voter le règlement intérieur de l'école,
- Donner son avis sur l'adoption du projet d'école, sur l'organisation complémentaire d'activités éducatives, sportives et culturelles,
- Participer à l'élaboration du projet d'école : actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux, utilisation des moyens alloués à l'école, activités périscolaires, restauration, hygiène, protection et sécurité des enfants, inclusion des enfants en situation de handicap, actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination...

## → LES CONSEILS PÉRISCOLAIRES

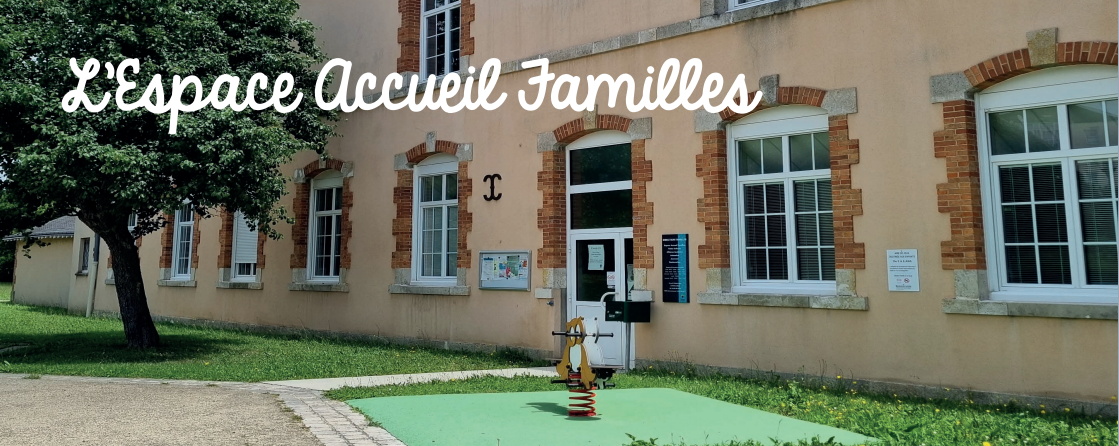
Les conseils périscolaires, instances municipales, réunissent les représentants élus des parents d'élèves, les élus municipaux référents ainsi que les responsables des services et équipes travaillant auprès des enfants (responsable périscolaire, référente ATSEM, responsable restauration, etc.).

Tous les thèmes et questions liés aux accueils périscolaires, à la pause méridienne, à la restauration scolaire, mais aussi aux accueils de loisirs des mercredis et vacances scolaires peuvent être abordés.

Les conseils périscolaires font l'objet d'un compte-rendu écrit qui est affiché sur l'un des panneaux extérieurs de l'école.



# L'Espace Accueil Familles



*L'Espace Accueil Familles est le lieu d'accueil, d'information, d'inscription et de facturation des principaux services éducatifs de la Ville. De la crèche à la fin de l'école primaire, il est le guichet unique pour ce qui est relatif à la petite enfance, à la scolarité et au périscolaire. L'Espace Accueil Familles procède également aux inscriptions scolaires.*

La Ville de Saint-Jean de Braye propose plusieurs services aux familles :

- L'accueil périscolaire du matin et du soir,
- La restauration scolaire,
- Les accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires.

Rendre ces services accessibles au plus grand nombre et maintenir des tarifs abordables sont des objectifs primordiaux pour la collectivité. Un nouveau règlement de fonctionnement des accueils de loisirs, périscolaires et extrascolaires a donc été élaboré et est disponible sur le Portail Familles & Citoyens.

## CONTACT

45 bis rue de la Mairie  
02 38 52 40 05 ou 02 48 52 41 39  
[espace-accueil-familles@ville-saintjeandebroye.fr](mailto:espace-accueil-familles@ville-saintjeandebroye.fr)

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi et vendredi  
de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h.  
Fermé au public le jeudi.



# Le Portail Familles & Citoyens



*Le Portail Familles & Citoyens vous permet d'accéder, en ligne, à l'ensemble de vos démarches concernant la scolarité de vos enfants. Il se veut plus intuitif, plus sécurisé afin de dématérialiser différentes démarches comme les inscriptions à l'école, à la restauration ou encore dans les accueils de loisirs.*

Dans votre espace personnel, vous retrouverez vos factures, avec la possibilité de les payer directement en ligne.

→ Portail Familles & Citoyens sur [www.saintjeandebraye.fr](http://www.saintjeandebraye.fr)

**Besoin d'aide ?** Pour vous guider dans les démarches Familles, vous pouvez utiliser les tutos vidéos dédiés. De plus, l'Espace Accueil Familles reste à votre écoute pour vous aider dans vos démarches.

*Optez pour un mode de paiement simple, sûr et sans frais : le prélèvement automatique.*

*Le prélèvement est fait à la date indiquée sur la facture, sans risque, sans faire de chèque et sans envoyer de courrier. Il est activé gratuitement et peut être suspendu sur simple demande. Renseignements auprès de l'Espace Accueil Familles.*

# Le service des affaires scolaires

*Ce service a pour mission d'organiser et de favoriser la scolarisation des enfants de 3 à 11 ans. Il met en œuvre la politique éducative de la Ville et accompagne au quotidien les écoles abrysiennes dans leur fonctionnement, avec l'appui de l'ensemble des services municipaux. Il assure la gestion du personnel affecté dans les établissements scolaires (ATSEM).*

## → 12 ÉCOLES RÉPARTIES SUR 9 SITES

### 4 écoles primaires\*

Anne-Frank, Jean-Zay, Louis-Gallouédec, Jacques-Prévert

### 5 écoles maternelles

Louis-Petit, Paul-Langevin, Louise-Michel, Courtil Loison, Château Foucher

### 3 écoles élémentaires

Louis-Petit, Paul-Langevin, Louise-Michel

Le territoire communal est découpé en plusieurs secteurs, définis par le Conseil municipal. Les habitants doivent inscrire leurs enfants dans l'école située dans leur secteur de domicile.



2 200  
élèves

800  
en maternelle  
dans 34 classes

1 400  
en élémentaire  
dans 56 classes

## → INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Elles concernent les enfants entrant en petite section à la rentrée de septembre.

L'inscription en mairie s'effectue au cours du premier trimestre de l'année précédant la rentrée scolaire. Les dates précises sont communiquées par voie d'affichage et sur le site de la Ville.

L'inscription en mairie est une étape obligatoire avant de se rendre à l'école, aucun enfant ne sera admis sans le certificat d'inscription délivré par la Ville.



### CONTACT ET INSCRIPTIONS

Espace Accueil Familles  
45 bis rue de la Mairie  
Saint-Jean de Bray

Horaires d'ouverture :  
lundi, mardi, mercredi et vendredi  
8h45 - 12h et 13h30 - 17h
















\* établissements accueillant maternelles et élémentaires

# Le service animation enfance

*Le service animation enfance met en œuvre la politique municipale à destination des enfants de 3 à 13 ans dans les cadres péri et extra-scolaire, conformément au Projet éducatif de la collectivité.*

À l'école, les animateurs et animatrices encadrent les enfants des classes élémentaires lors des temps d'accueil du matin et du soir, mais aussi durant la pause méridienne. Chaque mercredi et lors des vacances scolaires, les enfants sont accueillis sur des sites différents selon leur âge. Les équipes ont à cœur de proposer des activités riches et variées aux enfants tout en conciliant les aspects ludiques et éducatifs des actions. Apprendre, découvrir, partager, s'amuser, vivre ensemble sont des objectifs qui sont exposés dans chaque projet pédagogique. En partenariat avec l'ensemble des acteurs éducatifs (parents, enseignants...), les responsables et les équipes agissent dans l'intérêt de l'enfant, dans un souci de cohérence d'action et de complémentarité entre les structures et les différents temps.

Les animateurs et animatrices périscolaires sont également présents auprès des enfants lors des journées d'accueil de loisirs, permettant une connaissance réciproque entre les adultes référents et les enfants.

	RÉFÉRENTS MATERNELLES		RESPONSABLES PÉRISCOLAIRES	
ANNE-FRANK		Caroline Outreville 02 38 25 12 91		Flavie Gaudin 06 12 10 18 65
LOUIS-GALLOUÉDEC		Mélody Thomas 02 38 84 40 68		Jonathan Bisson 06 12 10 17 45
JACQUES-PRÉVERT		Sabrina Gauthier 02 38 55 32 09		Estelle Brient 06 85 44 08 63
JEAN-ZAY		Sonia Reynat 02 38 55 13 51		Svetlana Calvaire 06 12 10 18 60
LOUIS-PETIT		Christelle Chari 02 38 86 16 70		Lise Belloto 06 12 10 17 60
LOUISE-MICHEL		Anita Peny 02 38 55 27 80		Laurie Mele 06 12 10 18 63
PAUL-LANGEVIN		Karen Martinez 02 38 55 07 72		Loïc Totereau 06 12 10 18 69
COURTIL LOISON		Catherine Maza 02 38 55 04 29		
CHÂTEAU FOUCHER		Florence Cordier 02 38 61 10 34		

# LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

## → L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN / 7H30 À 8H30

Pour commencer la journée en douceur, les enfants sont accueillis par des jeux et activités calmes avant l'école.

## → LA PAUSE MÉRIDIDIENNE / 11H30 À 13H30

Elle inclut le temps de restauration. Celle-ci est organisée, dans la plupart des écoles, en deux services, les plus jeunes enfants déjeunant les premiers. Le repas doit être aussi un moment convivial, de partage, d'éducation. Après le déjeuner, les enfants peuvent participer à des animations organisées ou jouer librement. Les choix et rythmes de l'enfant sont respectés.

## → L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR / 16H30 À 18H15

Après une collation fournie par la Ville, les enfants peuvent pratiquer différentes activités libres en attendant l'arrivée de leurs parents. Un espace « devoirs » en autonomie est mis certains soirs à la disposition des enfants des classes élémentaires souhaitant s'avancer dans leur travail. Sont proposés également des pôles d'activités ou des ateliers.

La programmation, prévue par thématique et par période, est propre à chaque site. Les éducateurs sportifs de la Ville contribuent à l'enrichissement des temps périscolaires en proposant alternativement des initiations sportives sur l'ensemble des sites.

### LA SEMAINE DE L'ÉCOLIER

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 8h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil de loisirs	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h30 11h30 *	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
11h30 13h30	Pause Méridienne	Pause Méridienne		Pause Méridienne	Pause Méridienne
13h30 16h30 *	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16h30 18h15	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

\* 8h45 / 11h45 et 13h45 / 16h45 pour les écoles Courtil Loison et Château Foucher

## ZOOM SUR LE NOUVEAU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS, PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

*Un nouveau règlement a été élaboré en 2023. Il est disponible en consultation sur le Portail Familles & Citoyens.*

La Ville de Saint-Jean de Braye propose de nombreux services aux familles (restauration, accueils périscolaires, accueils de loisirs), qu'elle tend à offrir au plus grand nombre. Rendre ces services accessibles et maintenir des tarifs abordables sont des objectifs prioritaires pour la collectivité.

Or, ces services représentent un coût important pour la collectivité qui n'est pas entièrement répercuté aux familles.

Un repas à la  
cantine coûte à  
la Ville

12 €



Les familles payent  
entre

0.88 à 5.15 €

Une jour-  
née par enfant  
à l'accueil de  
loisirs revient à

18 €



Les familles payent  
entre

2.40 à 14.56 €

L'augmentation des absences injustifiées et des inscriptions tardives pénalise aussi bien la Ville, qui met en oeuvre des moyens humains et matériels, que les familles, qui n'accèdent pas à certains services faute de places. Un nouveau règlement a donc été instauré afin d'inciter les familles à réaliser des réservations au plus juste de leurs besoins.

Nous vous invitons à effectuer vos réservations au plus juste. En cas d'absences injustifiées, de retards ou de défauts d'inscription, des surfacturations seront appliquées (sauf cas de force majeure).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le Portail Familles & Citoyens :

[www.saintjeandebraie.fr](http://www.saintjeandebraie.fr)

# Les accueils de loisirs

## → LES ACCUEILS DE LOISIRS DES MERCREDIS

3 accueils de loisirs accueillent les jeunes abraysien-nes chaque mercredi en période scolaire. L'inscription est effectuée pour la journée.



### ACCUEIL DE LOISIRS ANNE-FRANK

Enfants de petite et moyenne section de maternelle  
Espace Anne-Frank  
10 rue Pierre-Emile Rossignol - 06 29 47 16 54  
Responsable : Tifaine Torne

L'arrivée des enfants se déroule entre 7h30 et 9h30, le départ de 16h45 à 18h15 au plus tard.



### ACCUEIL DE LOISIRS JEAN-ZAY

Enfants de grande section de maternelle et de CP  
Ecole Jean-Zay  
2, allée Rose Vallant - 06 70 92 54 65  
Responsable : Maëva Riotte



### ACCUEIL DE LOISIRS DE LA GODDE

Enfants du CE1 au CM2  
15 rue de la Godde - 06 19 90 07 54  
Responsable : Dorothée Mortier

## CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2023/2024

ACADÉMIE ORLÉANS-TOURS

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée scolaire 2023	Lundi 4 septembre 2023		
Vacances de la Toussaint 2023	Samedi 21 octobre - Lundi 6 novembre 2023		
Vacances de Noël 2023	Samedi 23 décembre 2023 - Lundi 8 janvier 2024		
Vacances d'hiver 2024	Samedi 17 février - Lundi 4 mars 2024	Samedi 24 février - Lundi 11 mars 2024	Samedi 10 février - Lundi 26 février 2024
Vacances de printemps 2024	Samedi 13 avril - Lundi 29 avril 2024	Samedi 20 avril - Lundi 6 mai 2024	Samedi 6 avril - Lundi 22 avril 2024
Grandes vacances 2024	Samedi 6 juillet 2024 *		

\* sous réserve de modification par l'Education Nationale



## → LES ACCUEILS DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Les accueils de loisirs municipaux prennent en charge les enfants à chaque période de vacances scolaires. Les horaires sont les mêmes que le mercredi.

- Accueil de loisirs Anne-Frank :  
pour les enfants de maternelle,
- Accueil de loisirs de La Godde :  
pour les enfants des classes élémentaires et les collégiens.

Les responsables périscolaires et des mercredis assurent en alternance la direction des accueils de loisirs des vacances scolaires. Les projets pédagogiques de chaque période sont disponibles pour les parents sur simple demande aux responsables.

Le mercredi et durant les vacances scolaires, les enfants sont accueillis par groupes d'âge. Les équipes d'animation proposent aux enfants des activités culturelles et d'expression, des jeux, des initiations sportives, du bricolage et activités manuelles et créatives, sorties, visites et activités extérieures...



## → POUR S'INSCRIRE

- **Accueils de loisirs ouverts du 23 octobre au 3 novembre 2023**  
→ Campagne d'inscription du 6 au 20 septembre 2023
- **Accueils de loisirs ouverts du 2 au 5 janvier 2024**  
→ Campagne d'inscription du 8 au 22 novembre 2023
- **Accueils de loisirs ouverts du 26 février au 8 mars 2024**  
→ Campagne d'inscription du 10 au 24 janvier 2024
- **Accueils de loisirs ouverts du 22 avril au 3 mai 2024**  
→ Campagne d'inscription du 13 au 27 mars 2024
- **Accueils de loisirs d'été ouverts du 8 juillet au 29 août 2024**  
→ Campagne d'inscription du 22 mai au 6 juin 2024

Sous réserve de modification des calendriers par l'Éducation Nationale.

# La restauration



*La restauration scolaire, compétence de la Ville, se déroule les lundis, mardis, jeudis et vendredis entre 11h30 et 13h30. Elle se fait en régie dans le cadre du SIRCO qui gère la cuisine centrale et prépare les repas.*

Les réservations pour la restauration peuvent être effectuées à l'unité, pour une période ou à l'année. Elles doivent être faites 7 jours avant sur le Portail Familles & Citoyens.

La restauration des élèves est organisée dans toutes les écoles par les agents de la restauration, avec un ou deux services, en liaison froide et selon les normes diététiques en vigueur. Afin de veiller au bon déroulement de la restauration, une équipe d'ATSEM et d'animateurs-rices assure l'encadrement pour permettre à chaque enfant de déjeuner dans de bonnes conditions et profiter de temps d'animations.

## → ALLERGIES ALIMENTAIRES

La Ville est soucieuse des allergies alimentaires de vos enfants. Les parents qui souhaiteraient mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire pour leur enfant se doivent de respecter une procédure précise détaillée dans le règlement des activités périscolaires et extrascolaires de la Ville.

### PLUS D'INFORMATIONS

[restauration@ville-saintjeandebroye.fr](mailto:restauration@ville-saintjeandebroye.fr)



**1 600**  
enfants  
déjeunent  
chaque jour  
dans nos écoles  
**36** agents  
municipaux  
de restauration  
répartis sur les  
9 restaurants  
scolaires  
et le foyer  
Chavaneau

**46 %** de  
produits locaux  
ou labellisés

**566 000**  
repas par an  
pour le SIRCO



## → LE MENU À 4 COMPOSANTES

Les menus servis à la restauration sont basés sur quatre composantes. Adaptés à leurs besoins nutritionnels et leur appétit, ces menus permettent également de lutter contre le gaspillage alimentaire. Des produits de qualité sont proposés chaque jour aux élèves et répondent aux exigences de la loi Egalim (50% de produits durables et 20% de produits bio).

Les menus sont consultables sur le site de la Ville : [www.saintjeandebroye.fr](http://www.saintjeandebroye.fr)

## → LE TRI DES DÉCHETS APPLIQUÉS PAR TOUS

Le tri des déchets est pratiqué dans tous les restaurants scolaires et les accueils de loisirs.



# Et après...

*Quatre établissements de l'enseignement secondaire sur la commune de Saint-Jean de Braye.*

## → LES COLLÈGES

### • Collège Pierre de Coubertin

Le collège propose différentes activités, une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), ainsi qu'une classe ULIS qui accueille 10 enfants ayant des troubles cognitifs.

#### CONTACT

66, avenue Pierre Mendès France  
02 38 86 61 44

### • Collège Saint-Exupéry

Le collège Saint-Exupéry a la particularité d'avoir son propre média « La Gazette de Saint-Ex » réalisé par les élèves du club Média. Les élèves sont investis dans le domaine du développement durable.

#### CONTACT

64, rue de la Griffonnerie  
02 38 55 16 42



## → LES LYCÉES

### • Lycée Jacques-Monod

Le lycée Jacques-Monod propose des séries du cycle général ou technologique (STL et ST2S). Avec ces enseignements scientifiques et technologiques, un travail est mené autour des domaines liés au développement durable que sont l'énergie et l'environnement. De nombreuses options : japonais, théâtre, sciences et laboratoire, biotechnologies, santé sociale, science de l'ingénieur, création et innovation technologiques.

Deux BTS sont proposés dans la continuité des sections technologiques de l'établissement.

#### CONTACT

7, rue Léon Blum  
02 38 55 72 30

### • Lycée Gaudier-Brzeska

Le lycée Gaudier-Brzeska se dit « un lycée des métiers pour apprendre à vivre en apprenant à bâtir ».

Axé sur le bâtiment, les travaux publics et du géomètre, le lycée prépare à de nombreux diplômes : DNB, CAP, bac professionnel, bac technologique, brevet de technicien supérieur ou licence professionnelle.

#### CONTACT

40, avenue Denis Papin  
02 38 22 13 50

# Les écoles de demain

## → La végétalisation des cours d'écoles



*Pour répondre aux enjeux climatiques de demain et favoriser le bien-être des enfants, la Ville de Saint-Jean de Braye a engagé une politique de végétalisation des cours d'écoles.*

*La plantation d'arbres et de végétaux permet la création de zones de rafraîchissement. Des aménagements favorisant la mixité dans le jeu sont également développés.*

### Un exemple de cour végétalisée : l'école Paul-Langevin

Après deux ans de concertation, de travaux et de plantations, la cour végétalisée de l'école primaire Paul-Langevin a été inaugurée le 12 mai 2023. Ce projet, lauréat du budget participatif 2020, a été mené en collaboration avec l'école et les enfants. Cela a permis de repenser les espaces avec la création d'une classe extérieure et d'un potager. De nouveaux jeux ont été conçus, notamment un parcours d'agilité. Les enfants et l'équipe enseignante ont participé à la rédaction d'une charte d'utilisation de la cour et à la confection d'un banc de l'amitié.

La Ville a octroyé un budget de 50 000 euros à ce projet. Les services municipaux ont également réalisé de nombreux travaux en régie.

De nouvelles écoles seront végétalisées de manière échelonnée tous les deux ans.

En 2024, ce sera la cour de l'école Anne-Frank qui sera repensée.



## → La restructuration de l'école Louis-Gallouédec

*Projet majeur du mandat, la restructuration de l'école Louis-Gallouédec entre dans sa phase opérationnelle. Les élèves devraient découvrir leur nouvel établissement à la rentrée de septembre 2026.*

École historique de Saint-Jean de Braye, elle nécessite aujourd'hui une rénovation complète afin d'améliorer l'accueil et le confort des enfants et des équipes pédagogiques. Pour répondre à l'augmentation des effectifs, la restructuration et l'extension des locaux sont devenues indispensables au bon fonctionnement de l'école.



**Un projet à 6 millions d'euros, dont 4,3 millions de travaux.**

Le projet entre dans sa phase opérationnelle. La maîtrise d'oeuvre ainsi que les premiers plans ont été présentés. Les ambitions de ce projet sont multiples. Il s'agit, dans un premier temps, de repenser l'utilisation des bâtiments existants. De nouveaux locaux seront élaborés afin de créer de nouvelles classes et salles d'activités. L'ancien bâtiment accueillant la restauration scolaire sera reconstruit et disposera d'un accès logistique sur la rue. L'intégralité des travaux sera opérée de manière à ne pas entraver la continuité des services.

D'autre part, la cour de l'école Louis-Gallouédec sera, elle-aussi, végétalisée et disposera d'une noue centrale. Ces aménagements faciliteront le déploiement de davantage d'activités périscolaires au sein de l'école.

D'autres travaux importants, de couverture et d'isolation, sont également prévus dans les écoles Jacques-Prévert et Louis-Petit.

# Après l'école

*La culture et le sport sont des temps d'éducation, de loisirs et de détente importants. De nombreux équipements permettent d'offrir aux enfants une large palette d'activités.*



## → LA MÉDIATHÈQUE

La Médiathèque offre un fonds riche de plus de 16 000 livres (albums, contes, romans, documentaires, BD), 600 CD et 1 000 DVD destinés aux enfants.

Elle propose, par ailleurs, un programme d'animations gratuites très diverses qui s'adressent à tous, que vous pouvez retrouver dans le guide de saison culturelle, sur son site internet et le site de la Ville.

Seul l'emprunt des documents nécessite une inscription, qui est gratuite.

### CONTACT MÉDIATHÈQUE

13, place de la Commune  
[www.mediatheque.saintjeandebraye.fr](http://www.mediatheque.saintjeandebraye.fr)

02 38 52 40 80 - [mediatheque@ville-saintjeandebraye.fr](mailto:mediatheque@ville-saintjeandebraye.fr)

Horaires d'ouverture :  
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi  
de 13h à 18h30  
Samedi de 10h à 12h30 et 14h à 17h30

## → DU SPORT DANS LA VILLE

La Ville compte de nombreux espaces sportifs, 5 gymnases, 4 dojos et de nombreux plateaux sportifs extérieurs accessibles librement, dont un nouveau dans l'extension du parc des Longues Allées, inauguré en avril 2023. Saint-Jean de Braye est également labellisée Terre de jeux 2024. Différentes activités seront proposées au cours de l'année pour valoriser ce label.

### MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

02 38 41 45 60 - 128, rue Jean Zay



## → LE SKATE PARK

Le Skate park a pris place dans l'ancienne piscine. Il s'agit d'un équipement semi-ouvert d'environ 1 300m<sup>2</sup>.

Des aménagements de glisse ont été réalisés dans les fosses, ainsi que sur de nouveaux espaces extérieurs. Au total, il y a deux zones de courbes et deux zones "street". Les modules intérieurs sont adaptés aux pratiques du skateboard, de la trottinette et du roller. Les adeptes du BMX sont sur la partie extérieure, où il n'y a pas de limite de hauteur. L'équipement a été pensé, en coopération avec des utilisateurs de Skate park –et notamment les membres de l'association ABRA (À la Bonne Roulette Abraysienne) ainsi que les éducateurs sportifs de la Ville– pour accueillir tous les publics, du niveau débutant à expert. L'équipement est en accès libre tous les jours.

### PLUS D'INFOS

[www.saintjeandebraye.fr](http://www.saintjeandebraye.fr)

## → L'ÕBRAYSIE

L'Õbraysie, piscine municipale de Saint-Jean de Braye dispose d'un bassin de natation de 25 m par 15 m. Afin de proposer de nombreuses activités aquatiques et pour faciliter l'apprentissage de la natation, un fond mobile permet d'adapter la hauteur d'eau.

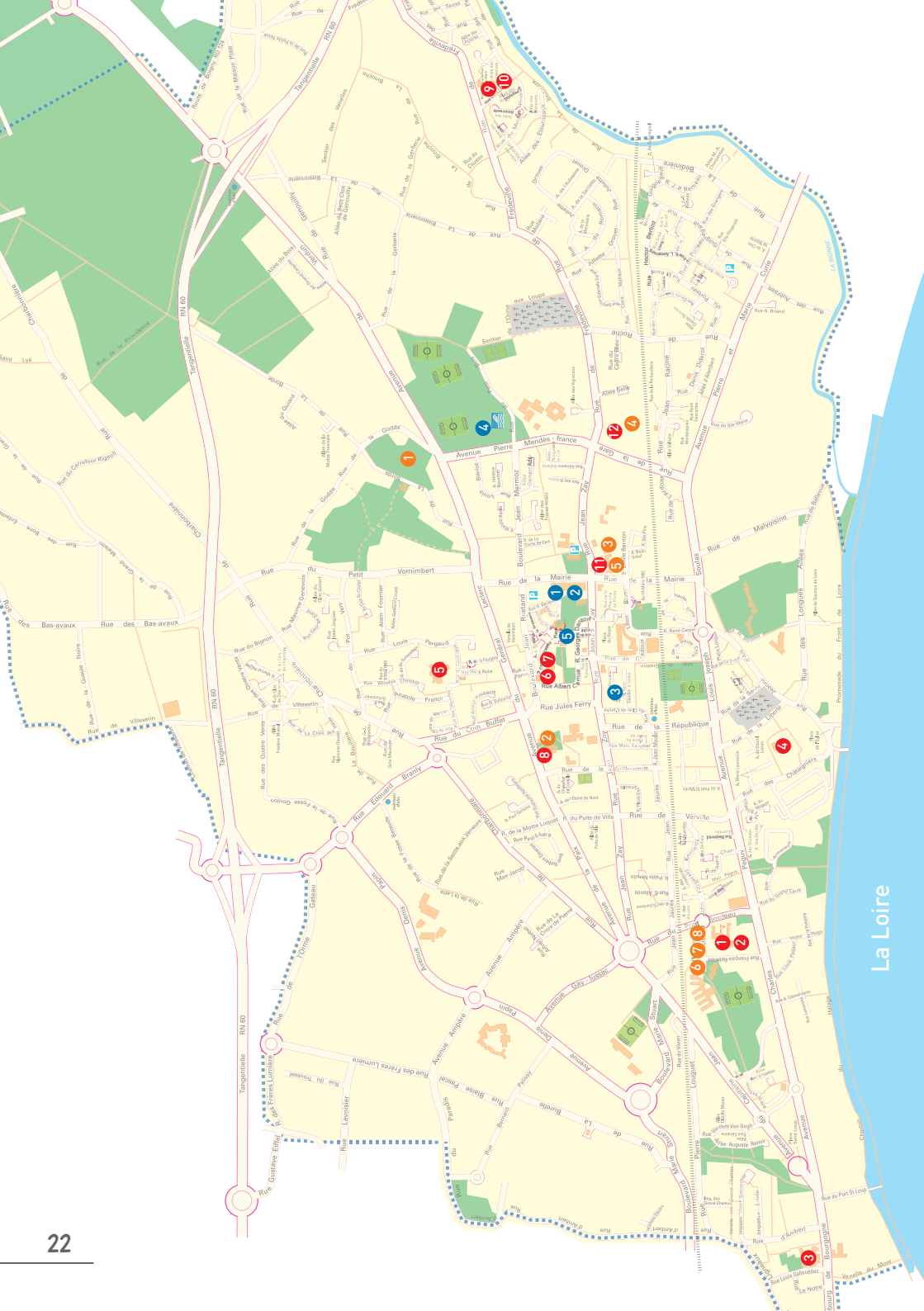
Pour les plus petits, jusqu'à 3 ans, une lagune sauvage est mise à disposition avec des jeux d'eau. L'équipe de la piscine propose des leçons de natation individuelles pour enfants ou adultes, mais aussi une école de natation ainsi qu'un jardin d'enfants pour les 4/8 ans le samedi matin.

L'été, la piscine profite de l'activité de l'Õbraysie Plage ouverte juste à côté avec de nombreuses animations.



### L'ÕBRAYSIE

02 38 55 06 04 - 90, avenue Pierre Mendès France



La Loire

---

## ÉCOLES

- 1 Louis-Petit élémentaire**  
15 rue du Pont Bordeau  
02 38 86 13 53
- 2 Louis-Petit maternelle**  
15 rue du Pont Bordeau  
02 38 86 16 70
- 3 Louis-Gallouédec primaire**  
2 rue Gallouédec  
02 38 86 50 08
- 4 Courtil Loison maternelle**  
3 rue de la Liberté  
02 38 55 04 29
- 5 Jacques-Prévert primaire**  
Rue du Clocheton  
02 38 86 70 20
- 6 Louise-Michel élémentaire**  
12 allée Picasso  
02 38 55 28 96
- 7 Louise-Michel maternelle**  
12 allée Picasso  
02 38 55 27 80
- 8 Château Foucher maternelle**  
102 avenue de la Paix  
02 38 61 10 34
- 9 Paul-Langevin élémentaire**  
214 rue de Frédeville  
02 38 55 06 94
- 10 Paul-Langevin maternelle**  
214 rue de Frédeville  
02 38 55 07 72
- 11 Jean-Zay primaire**  
2 allée Rose Valland  
02 38 55 13 51
- 12 Anne-Frank primaire**  
10 rue Pierre Emile Rossignol  
02 38 25 12 90

---

## SERVICES MUNICIPAUX

- 1 Espace Accueil Familles (EAF)**  
45 bis rue de la Mairie
- 2 Accueil de la Mairie**  
43, rue de la Mairie
- 3 Maison de la Vie associative et sportive**  
128, rue Jean Zay
- 4 Piscine municipale L'Œbraysie**  
90, avenue Pierre Mendès France
- 5 Médiathèque**  
13, place de la Commune

---

## ACCUEILS

- 1 Accueil de loisirs de La Godde**  
15, rue de la Godde
- 2 Crèche collective Chateau Foucher**  
102, avenue de la Paix
- 3 Crèche familiale**  
172, rue Jean Zay
- 4 Multi accueil Anne-Frank**  
10, rue Pierre-Émile Rossignol
- 5 Accueil de loisirs Jean-Zay**  
2, allée Rose Valland
- 6 Multi accueil des Petits Cailloux**  
2, place Avicenne
- 7 Le lieu d'accueil Enfant Parent (LAEP)**  
2, place Avicenne
- 8 Le RPE intercommunal**  
2, place Avicenne



## → VOS CONTACTS

### VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE

43 rue de la Mairie  
CS 90009  
45801 Saint-Jean de Braye Cedex

02 38 52 40 40  
[www.saintjeandebraye.fr](http://www.saintjeandebraye.fr)

### ESPACE ACCUEIL FAMILLES

45 bis rue de la Mairie

02 38 52 40 05  
[espace-accueil-familles@ville-saint-jeandebraye.fr](mailto:espace-accueil-familles@ville-saint-jeandebraye.fr)

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h. Fermé au public le jeudi.